

Dossier



- Nom de code : TMS.
Questions-réponses.
- Les TMS dans l'agroalimentaire.
- Prévention auprès
de la population viticole.



TROUBLES
MUSCULO-SQUELETTIQUES

Plan de bataille

91 %
des maladies
professionnelles
en agriculture

Première cause de maladie professionnelle en France, les troubles musculo-squelettiques ont aussi explosé dans le monde agricole, et sont particulièrement présents dans la viticulture et l'industrie agro-alimentaire. Ils génèrent de la souffrance physique et psychique pour les salariés concernés et des coûts importants pour les entreprises. Il y a donc urgence à agir contre ce fléau aux conséquences humaines, sociales et économiques importantes. Tour d'horizon, dans les deux secteurs agricoles les plus concernés, des réflexions, pistes d'actions et démarches de prévention engagées.



Nom de code :

Première cause de maladie professionnelle en France, les troubles musculo-squelettiques trouvent principalement leur origine dans les conditions de travail : gestes répétitifs, efforts excessifs, positions pénibles, postures prolongées, maniement de charges lourdes, vibrations...

Questions réponses, pour mieux comprendre.

La caissière du supermarché utilisant le lecteur optique pour lire les codes-barres et prix des produits, l'ouvrier désossant des volailles dans une usine de transformation, l'aide-soignante manipulant des malades, l'opératrice préparant des colis dans un centre de vente par correspondance, la couturière, le viticulteur, l'ouvrier en bâtiment... dans de nombreux secteurs d'activité économique, les salariés et les entreprises qui les emploient sont confrontés à la maladie professionnelle la plus répandue

aujourd'hui : les troubles musculo-squelettiques (TMS).

Qu'est-ce que les TMS ?

Les troubles musculo-squelettiques recouvrent des pathologies très différentes qui touchent essentiellement les membres supérieurs du corps (poignet, épaule, coude), puis le rachis et les membres inférieurs. Syndrome du canal carpien, tendinite des doigts, du poignet, du coude, des épaules et mal au dos..., les TMS se traduisent par des douleurs au niveau des articulations dues à des mouvements répétitifs des mains et des bras, au port de charges lourdes, à des positions fatigantes ou contraignantes, au travail dans le froid...

Comment s'expriment-ils ?

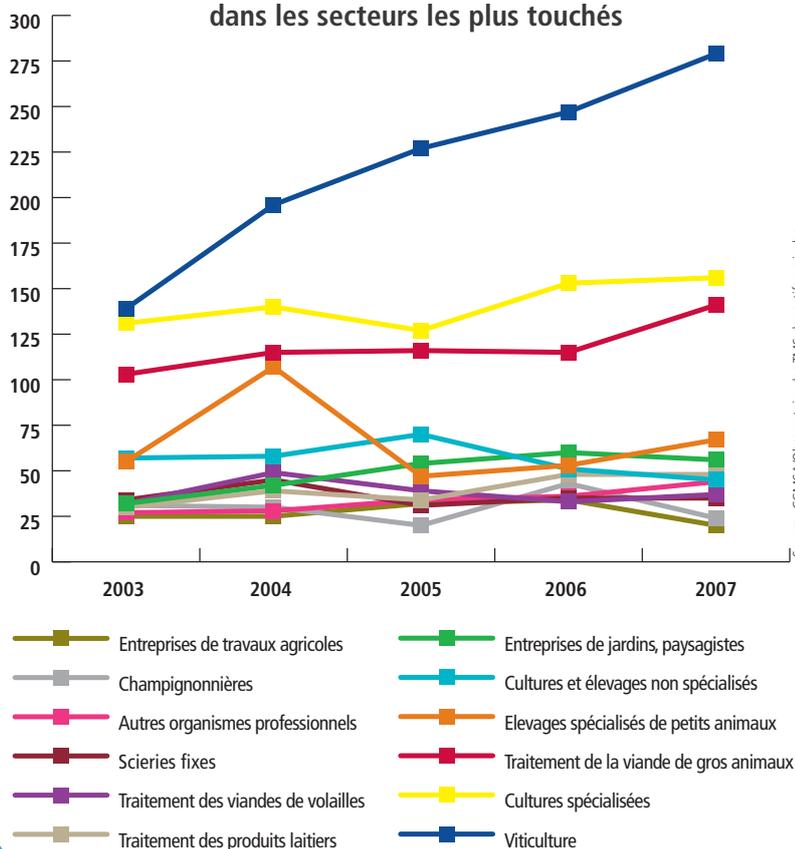
Les problèmes de santé vont d'une simple gêne ou de douleurs bénignes à des syndromes plus graves nécessitant des arrêts de travail et des traitements médicaux et hospitaliers. La douleur, d'abord insidieuse et ponctuelle, peut augmenter peu à peu et conduire à terme à un handicap.

Par exemple, avec le syndrome du canal carpien, qui touche la main et le poignet et représente environ un tiers des TMS, la personne se plaint d'abord de fourmis dans les mains, puis de picotements qui entravent ses mouvements et, enfin, de perte de force et de dextérité : il peut alors être difficile de boutonner un vêtement, de dévisser le bouchon d'une bouteille, de tourner une clef dans une serrure...

Quels sont les principaux facteurs de risque ?

L'origine des TMS est souvent plurifactorielle... Les travaux répétitifs avec des cadences importantes ou qui réclament des efforts excessifs y participent beaucoup. Les postures et les vibrations jouent également. L'organisation du travail au sein de l'entre-

Les TMS graves chez les salariés agricoles dans les secteurs les plus touchés



Source : CCMSA/Observatoire des TMS des actifs agricoles

« TMS »

prise peut conduire le salarié à un état d'hyper-sollicitation physique et mentale favorisant la survenue de ces troubles.

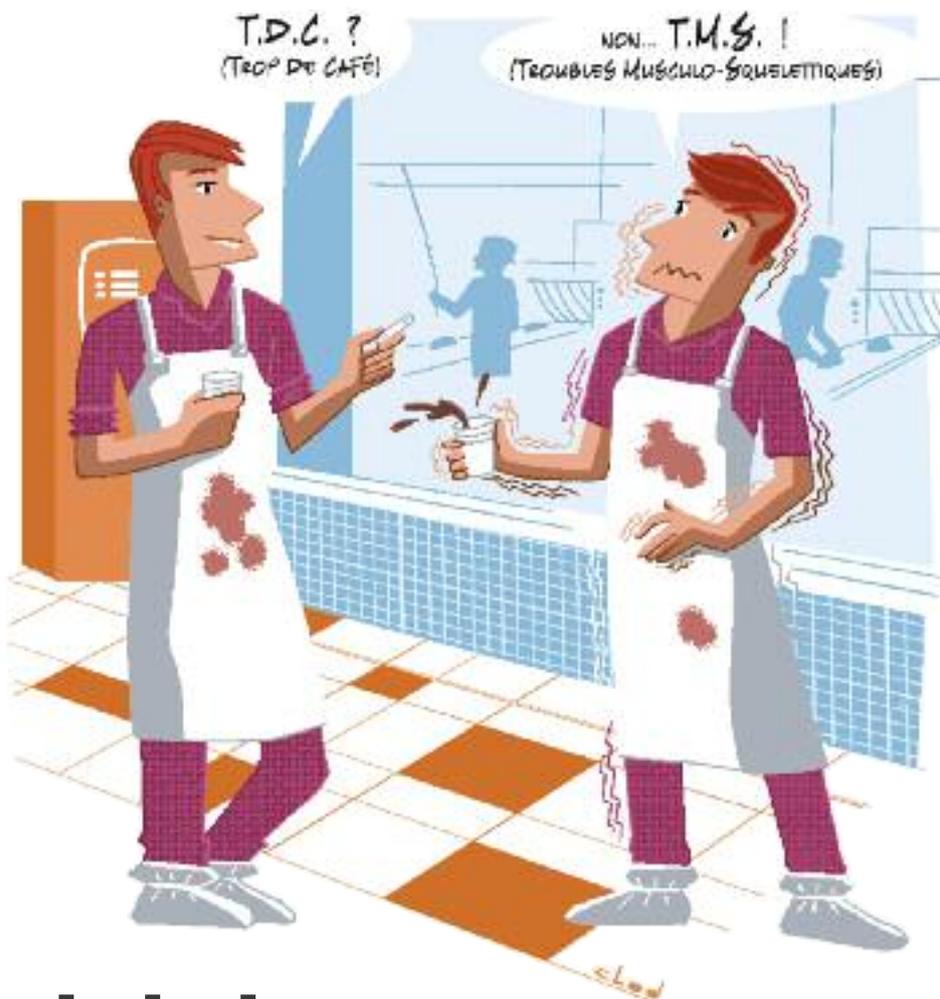
Qui est principalement concerné ?

Les personnes atteintes le sont dans tous les secteurs d'activité, que ce soit dans l'industrie, les services ou l'agriculture. L'agriculture et l'agroalimentaire concentrent toutefois de nombreux cas, d'abord dans la viticulture, puis dans le traitement de la viande et les cultures spécialisées. Première cause de maladie professionnelle en France (91 % des maladies professionnelles dans le régime agricole), les TMS font l'objet d'un suivi particulier de la MSA dans le cadre de l'« Observatoire des TMS des actifs agricoles », qui permet d'avoir une connaissance régulière et pratique du phénomène (nombre, coût, caractéristiques) pour le secteur agricole⁽¹⁾. Ainsi, entre 2003 et 2007, a été mise en lumière l'évolution particulièrement préoccupante des TMS graves en viticulture (voir graphique). En agriculture, les personnes les plus exposées sont celles de 40 ans et plus. Pour 2007, le coût total des TMS au régime agricole a été de plus de 59 millions d'€, les 4/5^e étant dus aux seules affections périarticulaires.

Comment les prévenir ?

Les répercussions négatives du développement des TMS (dégradation de l'état de santé, coût, absentéisme, turn-over, difficultés de recrutement, reclassement...) se font de plus en plus ressentir. Réduire les TMS représente donc un enjeu à la fois économique et social.

En réduisant les risques de TMS néfastes pour la santé de ses salariés, l'entreprise améliorera ses performances et sa rentabilité. C'est pourquoi les actions de prévention se multiplient depuis une dizaine d'années. Bien sûr, il n'y a pas de recette miracle ou de solution figée, la démarche de prévention s'appuyant nécessairement sur un état des lieux dans l'entreprise et la spécificité de l'activité : les TMS apparaissent-ils plus fréquemment du



LU dans
BIMSA

- « Filière avicole et TMS ». Compte rendu d'une journée de réflexion et d'échanges à la CCMSA, avec des chefs d'entreprise et des experts des conditions de travail (août-septembre 2007).
- « Diminuer les troubles musculo-squelettiques ». Reportage dans un abattoir du Maine-et-Loire, engagé dans une démarche de prévention durable (avril 2007).
- « Les TMS au centre du débat ». Forum axé sur la présentation d'expériences significatives dans des secteurs tels que l'automobile, l'agroalimentaire, l'électromécanique ou les services (janvier 2002).
- « Taille de la vigne : halte à la douleur ». La pénibilité du travail, notamment de taille, doit conduire à intégrer quelques aménagements permettant de limiter les TMS (janvier 2001).

(1) Une synthèse nationale 2003-2007 réalisée par l'Observatoire des TMS des actifs agricoles est disponible et téléchargeable sur le site <http://referencessante-securite.msa.fr>.



➔ fait d'un nouveau rythme de travail, d'efforts supplémentaires à produire, d'une utilisation de nouveaux équipements ou de nouveaux outils qui peuvent être mal adaptés à la morphologie de certains opérateurs, d'un changement dans l'organisation de la chaîne de production... ? Les actions de prévention doivent donc intégrer une analyse ergonomique des tâches, afin de bien comprendre comment les salariés les réalisent et avec quels gestes,

quels outils, quelle organisation, à quelle cadence... L'organisation du travail, les modes de management sont également investis au cours des observations pour dégager des pistes de solutions à partager entre les salariés et l'encadrement. Les équipes de santé-sécurité au travail de la MSA sont à même de conseiller et épauler l'entreprise afin de lui permettre de structurer sa démarche. ■

Gildas Bellet

Recettes dans l'a

La filière agroalimentaire est un pan important de l'économie française. Or elle comporte une proportion élevée de personnes atteintes de troubles musculo-squelettiques. Cela justifie en soi la réunion d'une conférence sur ce thème. **Compte rendu.**

Quel meilleur endroit pour une conférence sur « les troubles musculo-squelettiques dans l'agroalimentaire » que le Conseil économique, social et environnemental (CESE) ? Car c'est sur ces différents plans que se joue la prévention contre de tels troubles, comme la trentaine d'intervenants rassemblés pour l'occasion le confirme. Signe de l'importance du sujet, cette manifestation bénéficie de parrains poids lourds : le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, celui des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, la MSA, ⁽¹⁾ l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) et la Caisse nationale de l'assurance maladie – travailleurs salariés (CnamTS). Structurée en deux thèmes – « les éléments de la connaissance » et « les moyens de la prévention » –, la conférence rassemble bien sûr des experts de différentes disciplines : médecins du travail, ergonomes, ingénieurs, chercheurs... À côté d'eux, des représentants d'entreprises vien-

nent apporter leur témoignage.

D'emblée, quelques chiffres rappellent aux auditeurs l'étendue du phénomène des TMS dans le domaine de l'agroalimentaire, qui compte 560.000 professionnels, salariés et non-salariés confondus. Le nombre de troubles musculo-squelettiques y a été multiplié par quatre en dix ans. Ajoutons qu'ils représentent, de façon générale, 90 % des maladies professionnelles dans le milieu agricole.

La MSA en chiffre le coût à 17.400 € par salarié en 2006. Pour les entreprises, le coût indirect avoisine deux à trois fois ce coût direct.





Le nombre de TMS dans l'agroalimentaire a été multiplié par quatre en dix ans. De façon générale, ils représentent 90 % des maladies professionnelles dans le milieu agricole.

agroalimentaire

Les causes de ces troubles sont toujours une combinaison de facteurs : les exigences de productivité, qui augmentent les cadences, la répétitivité des gestes sur une longue durée, l'environnement de travail (froid, bruit...) en sont des exemples. Ainsi se produisent les effets de l'hypersollicitation, lorsque « les contraintes liées à un mouvement dépassent les capacités de déformation et de récupération des tissus », comme l'explique Yves Roquelaure, professeur d'ergonomie en santé au travail à l'université d'Angers. « D'autres contraintes comme le stress interagissent, ajoute-t-il. Pour quelques individus, ces pathologies deviennent très invalidantes. » Cette situation invite à réfléchir aux parcours professionnels, « parce qu'il n'y a pas de raison de répéter le même geste pendant des années », affirme Yves Roquelaure. L'âge et l'ancienneté dans un poste sont des facteurs aggravants pour les TMS. L'organisation du travail est donc en cause. Dans certains environnements professionnels, d'autres contraintes comme celles liées à l'hygiène se surajoutent. Comment prendre une pause sur son lieu de travail, quand il faut enlever puis remettre un équipement ? Et pourtant, des moyens de prévention liés à l'organisation peuvent être imaginés. « Il faut alterner, diversifier les tâches, assurer une formation initiale et continue aux salariés, qui sont souvent mis trop tôt face à des exigences de performance élevée », analyse le docteur Agnès Aublet-Cuvelier, du département Homme au travail au laboratoire biomécanique et ergonomie de l'INRS. Dans le domaine de l'aménagement des ateliers, des postes, la prise en compte des

« Il faut alterner et diversifier les tâches »

contraintes collectives et individuelles, médecins du travail et professionnels de la prévention de la MSA accompagnent les entreprises. Leur coopération est un atout, car elle a l'avantage de la pluridisciplinarité, souligne Christian Dellacherie, membre du CESE, depuis les travées des auditeurs. À titre d'exemple pour renchérir son propos, un conseiller en prévention de la MSA des Vosges, Dominique Gillard, évoque les contrats de prévention conclus par les MSA avec les entreprises.

Dans la filière viande

Toujours sur le chapitre de l'enrichissement des connaissances concernant les TMS, il faut noter l'existence d'une enquête importante menée dans la filière viande bretonne, adoptant une approche épidémiologique, ergonomique et clinique. Cette enquête dite Stivab – pour « Santé et travail dans l'industrie de la viande de l'agriculture bretonne » – a été motivée par les difficultés importantes rencontrées par cette filière dans sa politique d'emploi, liée à la santé des salariés, à l'absentéisme, au turn-over ou encore au recrutement. Elle comporte notamment une évaluation des TMS auprès d'un échantillon de mille salariés, ainsi qu'une « matrice emploi – expositions » qui définit des types de contraintes, et permet donc de voir si les salariés ont une possibilité d'agir vis-à-vis de ces dernières. L'enquête constate une forte prévalence des troubles (42 % des hommes et 58 % des femmes en présentent à l'épaule, par exemple), ainsi que l'existence de contraintes psychosociales, physiques et

(1) Les équipes santé-sécurité au travail de la CCMSA – membre du comité d'organisation – ont fortement contribué à cette journée, en appui du ministère de l'Agriculture.



➔ organisationnelles. À partir de ces données, les enquêteurs sont désormais en mesure de mieux connaître les postes de travail et leurs contraintes, et d'améliorer la traçabilité des expositions. Prenant le relais des experts, des représentants des entreprises font part de leur expérience en matière de prévention. Outre des démarches sectorielles mises en place dans les filières, des clubs d'entreprises dédiés à la prévention des TMS se développent, comme en témoigne Stéphane Bez, responsable adjoint sécurité environnement de la société McCormick France, dans la région Paca.

Un bénéfice économique

Sur le terrain, la coopération avec les organismes de protection sociale et l'Aract porte ses fruits. Chez Lustucru, où les pathologies des membres supérieurs s'étaient accrues jusqu'en 2006, des actions techniques et organisationnelles ont amélioré la situation. À son tour, Guillaume Lenglin, directeur de l'usine de l'entreprise Tipiak, n'est pas resté inactif face aux maladies professionnelles liées aux gestes manuels répétitifs : *« L'impact humain était la perte de compétences, un impact sur la santé et financier. Nous avons intégré un plan de prévention TMS dans le projet de*

développement de l'entreprise en 2007 », raconte-t-il, tout en ajoutant que cette initiative a été facilitée par une culture d'entreprise ouverte au dialogue et à l'innovation. Résultat : une meilleure représentation des risques en matière de TMS, et une mise en exergue des stratégies individuelles et collectives mises en œuvre par les salariés pour agir sur leurs conditions de travail. Enfin, et ce n'est pas rien, la démarche a établi un lien intéressant entre la prévention, le marketing et la recherche-développement, ce qui tend à prouver le bénéfice économique d'une démarche de prévention pour les entreprises.

Cette convergence entre les questions économiques et sociales – le mot social intégrant ici la santé des opérateurs dans les entreprises – est un des principaux points soulignés, à titre de conclusion, par Jean-Denis Combexelle, directeur général du travail au ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville. Organisation, santé, conception des postes et des équipements, formation et gestion des parcours professionnels, tout concourt à la prévention du risque TMS, rappelle-t-il. En résumé : *« Cela implique l'appropriation de ce dossier par tous. »*

Thomas Bousquet

T é m o i g n a g e

Chez Veuve Clicquot, la prévention ne bulle pas

Christian Renard, responsable du vignoble Veuve Clicquot, expose la démarche de gestion des TMS dans l'entreprise.

Pendant des années, Christian Renard a fait face aux risques encourus par les vignerons pendant la taille et notamment les TMS des membres supérieurs. Même si le mal du poignet s'est réduit ces dernières années avec l'évolution des sécateurs, les problèmes ont persisté. *« En 2006, nous avons lancé un plan d'action contre les TMS, explique le vigneron en chef. Ça ne s'est pas fait tout seul, il a fallu changer les mentalités. »* À la demande des partenaires sociaux, un groupe de travail sur la pénibilité est créé. La reconnaissance de ce terme libère la parole, et aboutit à une charte, outil de sensibilisation et de formation en interne. Le formateur a d'ailleurs été lui-même

formé par la MSA Marne-Ardenne-Meuse. L'organisation, le matériel, l'équipement sont revisités. Une gestion des TMS est instaurée, qui donne au personnel la possibilité de s'exprimer et de recevoir l'aide du médecin du travail. Comme le révèle François Huvier, vigneron et membre du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), *« le résultat de cette démarche a été une levée du tabou, l'évolution des comportements individuels et une plus grande flexibilité pour adapter l'organisation. Il y a enfin eu une nette diminution des TMS »*. Elle a mis aussi en lumière la qualité du dialogue social de l'entreprise, qu'elle a renforcé. Dialoguer, c'est bon pour la santé.

Pour impulser une dynamique de prévention des TMS dans la filière viticole, la MSA mise sur la valorisation de l'outil de travail et l'implication de relais professionnels. **Explication.**

Être de taille à prévenir les TMS



La filière viticole est le premier secteur d'activité touché par les TMS. Pour autant, leur prévention n'est pas la première préoccupation de ce secteur, structuré de façon très hétérogène sur le territoire – avec une majorité de petites exploitations – et soumis à des contraintes de production liées à la concurrence internationale. La MSA, soucieuse de limiter le coût humain, social et économique que représentent les TMS dans cette profession, a donc dû imaginer une stratégie d'intervention qui tienne compte de ces difficultés. L'action de formation qu'elle met en œuvre depuis 2006 auprès de la population viticole a été conçue

autour de deux objectifs majeurs. En premier lieu, susciter l'intérêt des professionnels à la démarche de prévention des TMS en la couplant à l'approche métier. Le module de formation utilisé pour l'animation des sessions comprend ainsi, outre une sensibilisation générale aux causes et conséquences des TMS en viticulture, une partie pratique consacrée à l'entretien et à l'affilage du sécateur. « Utiliser un sécateur adapté à sa morphologie et dont la qualité de coupe est entretenue régulièrement permet de moins forcer », indique Rachel Barbet-Detraye, ingénieur conseil en prévention, pilote du dossier au département des risques professionnels à

En savoir plus

Une récente enquête épidémiologique réalisée par le réseau santé-sécurité au travail des MSA analyse et précise les caractéristiques des TMS des exploitants et salariés viticoles. Elle est disponible et téléchargeable sur le site :

@ <http://referencessante-securite.msa.fr>





Un secteur particulièrement touché

La viticulture est pour la MSA le secteur qui recense le plus de maladies professionnelles déclarées au titre des TMS, et le secteur dans lequel elles augmentent le plus (+ 450 % entre 1996 et 2006). Les affections les plus fréquentes concernent les membres supérieurs: syndrome du canal carpien, tendinites du poignet et de la main essentiellement, et atteintes péri-articulaires du coude et de l'épaule en second lieu. En cause : l'effort porté sur le sécateur et la répétition des mouvements à un rythme soutenu. Lors de la taille de la vigne, qui représente l'activité la plus importante du métier sur l'année, le poignet, la main, le bras et l'épaule sont sollicités des milliers de fois (entre 20.000 et 40.000 fois à l'hectare à raison de 4 à 10 coups de sécateurs par pied), cela pendant des semaines et le plus souvent dans le froid et l'humidité.

➔ la CCMSA. C'est important pour prévenir les TMS et aussi pour assurer une meilleure qualité de la taille. Or peu de viticulteurs ont le savoir-faire requis pour ce type d'opération car leur formation de base est insuffisante sur ce point. Le groupe de travail national chargé de la réalisation du module de formation a donc mis l'accent sur cette carence professionnelle. Cette approche formative, basée sur une piste de prévention concrète, efficace, facile à mettre en œuvre, valorisant l'outil de coupe et son utilisation pour une meilleure qualité du travail, est attrayante pour les viticulteurs. L'outil est une porte d'entrée qui parle à tous les viticulteurs et qui permet ensuite d'aborder plus globalement l'organisation du travail... » Deuxième objectif : fédérer des forces sur le terrain pour démultiplier l'action, s'adapter aux spécificités locales des terroirs et toucher le maximum de professionnels : salariés, exploitants, mais aussi personnes en formation initiale ou continue.

Selon les terroirs

La MSA a impulsé au niveau national une dynamique favorisant cette démultiplication en formant son double réseau de conseillers en prévention et de médecins du travail, mais également des relais professionnels référents en viticulture, identifiés au plan local par les conseillers et les médecins (enseignants en lycées techniques viticoles, formateurs en CFA et CFPPA, responsables sécurité des entreprises viticoles, responsables de

coopératives, exploitants viticoles...). Cette formation de l'ensemble des acteurs a permis de pouvoir intervenir ensuite au cœur même des différents terroirs viticoles et d'adapter le module aux contextes locaux. La formation est co-animée par le binôme conseiller en prévention et médecin du travail, et un formateur relais, ce dernier étant plus précisément chargé de la partie technique concernant le choix et l'entretien du sécateur. « Le recours à des relais professionnels pour dispenser cette formation technique permet de mieux faire passer les messages, les viticulteurs acceptent plus aisément de discuter de leur pratique professionnelle entre pairs », souligne Magalie Cayon, responsable du département des risques professionnels à la CCMSA.

Au 27 avril 2009, la mise en œuvre de cette formation sur le terrain a touché 4.636 personnes (54 % de salariés, 16 % de non-salariés, 30 % d'élèves). Parallèlement à son développement, elle fait depuis 2008 l'objet d'une étude d'évaluation des résultats et de l'impact sur le terrain avec un groupe projet constitué de conseillers prévention et médecins du travail des différents terroirs viticoles, assistés d'une équipe d'ergonomes. Les analyses, les retours d'expériences et les effets produits auprès des professionnels sur le terrain permettront d'optimiser le module de formation et de cibler l'action en réponse aux demandes et au contexte des viticulteurs. ■

Nicole Nolfo



Rencontre entre formateurs



© Nicole Nolfo

Dans le cadre du transfert de connaissances et de la mobilisation des acteurs de prévention (trinôme conseiller, médecin, relais professionnel), une journée organisée à Artigues-Près-Bordeaux en mai 2009 a permis aux équipes santé-sécurité au travail et aux relais professionnels d'échanger sur leurs expériences. **Échos.**

Organisée à l'initiative de la CCMSA et animée par Jean-Luc Chate, conseiller en prévention à la MSA de la Gironde, cette journée a réuni près d'une centaine de participants. Objectif: échanger sur l'utilisation du module de formation et sur l'impact de la formation dans les exploitations ou entreprises viticoles et les établissements. Les témoignages des relais professionnels ont confirmé l'intérêt d'une approche prévention des TMS au travers du levier outil de travail. « Les salariés ont été intéressés par une piste de prévention dont ils ont directement l'initiative avec la maîtrise de l'entretien et de l'affilage du sécateur. Ils l'appliquent dans leur pratique professionnelle, d'autant que cette formation s'inscrit chez nous dans un projet d'entreprise de lutte contre les TMS et qu'elle est accompagnée de mesures complémentaires concernant notamment l'organisation du travail », indique Patrice Colteau, responsable maintenance sécurité d'une grande maison de champagne, relais professionnel auprès des salariés. Même constat auprès des élèves: « Les discours sur la préservation de leur capital santé passent au-dessus de la tête des jeunes. Ils se sentent immortels. Par contre, ils sont réceptifs à un enseignement pratique qui leur donne une autonomie pour avoir en permanence un sécateur qui coupe. Il faut être patient, répétitif, mais le message passe. Au bout de la première année, 95% des élèves savent d'eux-mêmes pourquoi et comment entretenir la lame de leur sécateur », témoigne Frédéric Fourmont, enseignant dans un lycée viticole. Un exploitant vigneron, Marc Rastoul, relais professionnel auprès des adhérents de sa coopérative, souligne quant à lui la nécessité pour le formateur d'être performant dans ses arguments vis-

à-vis d'une assistance composée de professionnels: « Les stagiaires ont une maîtrise de leur métier et sont conscients de leur savoir. Ils n'accordent leur confiance que si l'on est capable de démontrer le bien-fondé des nouvelles pratiques que l'on recommande. Ils posent beaucoup de questions qui ouvrent souvent des domaines de réflexion, qui obligent à approfondir le champ de ses propres connaissances et à enrichir le module de base. »

Démultiplier l'information

Si cette approche ciblée sur la valorisation de l'outil de travail est pertinente pour pénétrer la filière, est-elle pour autant suffisante pour engendrer une dynamique de prévention pérenne? Les débats en ateliers avec les conseillers de prévention ont souligné les limites d'une action exclusivement centrée sur cette formation. « Au-delà, ont-ils souligné, pour optimiser la prévention des TMS, il faut tirer parti de la connaissance que nous avons du contexte local de chaque terroir pour démultiplier l'information auprès des vecteurs des messages "sécurité" comme peuvent l'être par exemple les revendeurs de matériels, et mettre en œuvre des stratégies pour intégrer la prévention dans l'activité de l'encadrement technique afin de transformer les situations de travail. » La prévention des TMS est un travail de longue haleine, qui passe par de multiples canaux. La MSA possède l'atout de pouvoir s'appuyer sur un réseau institutionnel ancré sur les territoires pour insuffler auprès des acteurs de la filière viticole la volonté d'agir. Cette journée d'échanges illustre la capacité de mobilisation de ce réseau. ■

N.N.

